

SYNTHÈSE

177 Lutécium oxodotrétotide

LUTATHERA 370 MBq/mL,

Solution pour perfusion

Réévaluation

Adopté par la Commission de la transparence le 21 septembre 2022

→ Tumeurs neuroendocrines

→ Secteur : Hôpital

L'essentiel

Avis favorable au remboursement uniquement dans le traitement des tumeurs neuroendocrines (TNE) pancréatiques inopérables ou métastatiques, progressives, bien différenciées (G1 et G2) et exprimant des récepteurs de somatostatine chez les adultes.

Quel progrès ?

Pas de progrès par rapport à la stratégie thérapeutique.

Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

La Commission rappelle que la mise en place du traitement par LUTATHERA (¹⁷⁷Lutécium oxodotrétotide) doit être discutée dans le cadre des réunions de concertations pluridisciplinaires dans le cadre du réseau national spécifique aux TNE, RENATEN, labellisé par l'INCa.

La prise en charge des TNE pancréatiques consiste en la gestion du syndrome tumoral, mais également en celle du syndrome sécrétoire possiblement associé, qui impacte de façon importante la qualité de vie et la morbidité des patients.

Compte-tenu :

- des données non comparatives issues de l'étude de phase II OCLURANDOM et de l'étude de phase IV NETTER-R suggérant l'efficacité de LUTATHERA ;
- d'un bénéfice en survie sans progression qui reste à confirmer dans une étude randomisée ;
- du recul d'utilisation de cette spécialité dans les TNE intestinales ;
- du profil de tolérance acceptable et connu de cette spécialité,

la Commission considère que LUTATHERA (¹⁷⁷Lutécium oxodotrétotide) est un traitement de 2^{ème} ligne dans le traitement des TNE pancréatiques, inopérables ou métastatiques, progressives, bien différenciées (G1 et G2) et exprimant des récepteurs de somatostatine.

Faute de données comparatives, la place de la RIV n'est pas connue par rapport au sunitinib ou à l'évérolimus.

Le risque hématotoxique est à surveiller surtout chez les patients ayant préalablement été exposés aux protocoles de chimiothérapies à base d'alkylants.

Recommandations particulières

La Commission recommande que la mise en place du traitement par LUTATHERA (¹⁷⁷Lutécium oxodotrétotide) soit discutée dans le cadre des réunions de concertations pluridisciplinaires dans le cadre du réseau national spécifique aux TNE, RENATEN, labellisé par l'INCa.